



SYNAGOGUE BETH MOSCHE
3, AVENUE DE CLERMONT TONNERRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

DATES & HORAIRES DE CHABBAT ET SEMAINE

PARACHA TOLEDOT

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

08h00 CHA'HARIT
10h00 TALMUD TORAH



VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

ENTREE CHABBAT 16h39
MIN'HA Suivi D'ARVITH A 16h45

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024

CHA'HARIT A 09H30
HAFTARAH : MEIR M.
MIN'HA A 16h15
SEOUDAH CHLICHITE
SORTIE CHABBAT & ARVITH A 17h50

שבת שלום
Shabbat Shalom!

שבת שלום
Shabbat Shalom!

PARACHA DE LA SEMAINE « TOLEDOT »

(106 versets)

(tiré du site torah-box.com)

Its'hak s'est marié avec Rivka à l'âge de 40 ans. Après 20 années d'attente, Rivka attend un enfant. Sa grossesse est particulièrement difficile. D.ieu lui annonce qu'elle donnera naissance à deux nations et que le plus jeune prendra le dessus sur le plus vieux. Essav naît en premier et Yaakov le suit en lui tenant le talon. Essav grandit et devient un « chasseur expérimenté, un homme des champs » alors que Yaakov devient un « homme entier, qui réside dans les tentes (de l'étude) ». Its'hak a une préférence pour Essav alors que Rivka aime Yaakov. De retour de la chasse, épuisé et affamé, Essav vend son droit d'aînesse (qui lui revient car il est le premier-né) à Yaakov pour un plat de lentille rouge, ce qui lui vaut le nom de Edom (qui signifie «rouge» en hébreu). A Gérar, dans le pays des philistins, Its'hak présente Rivka comme sa sœur, craignant d'être tué par ceux qui convoitent sa beauté. Il creuse la terre et réouvre les puits qui avaient été creusés par son père Avraham mais qui avaient été bouchés par les philistins. Il creuse aussi de nouveaux puits. Les deux premiers font l'objet de conflits avec les philistins mais le troisième n'est plus contesté. Essav se marie avec deux femmes 'Hitite. Its'hak, sentant approcher sa fin, exprime le désir de bénir son aîné Essav avant sa mort. Alors qu'Essav est parti à sa demande chasser du gibier pour lui préparer un plat qu'il apprécie, Rivka demande à Yaakov de se revêtir des habits de son frère, prépare un repas similaire et envoie Yaakov se présenter devant son père. Yaakov reçoit la bénédiction de son père selon laquelle « D.ieu te donnera la rosée du ciel et les graisses de la terre » et lui promet de prendre l'ascendant sur son frère. Lorsque Essav revient et qu'il découvre que Yaakov a prit sa place, Its'hak en peut rien faire d'autre que de lui promettre qu'il « vivra de son épée » et que c'est seulement lorsque Yaakov commettra un faux pas qu'il pourra prendre le dessus sur lui. Yaakov quitte sa maison pour 'Haran afin de fuir la colère d'Essav et trouver une épouse dans la famille de son oncle, Lavane, frère de Rivka. Essav se marie avec une troisième femme, Ma'halate, fille d'Ichmaël



LA E-LETTER EST DEDIEE A LA MEMOIRE DE :
GEORGES YOSSEF BEN LEON BOUHANA
YEHOUDA LEIB ROSENBLAT BEN ISAAC

La honte – Décision du CPI

Bureau du Premier ministre :

La décision antisémite de la Cour pénale internationale équivaut au procès Dreyfus moderne - et elle se terminera également comme ça.

Israël rejette avec dégoût les actions et accusations absurdes et fausses portées contre lui par la Cour pénale internationale, qui est un organe politique biaisé et discriminatoire.

Il n'y a rien de plus que la guerre qu'Israël mène à Gaza depuis le septième jour d'octobre 2023, après que l'organisation terroriste Hamas a lancé une attaque meurtrière contre lui et commis le plus grand massacre commis contre le peuple juif depuis l'Holocauste.

La décision a été prise par un procureur général corrompu qui tentait de sauver sa peau des graves accusations portées contre lui pour harcèlement sexuel, et par des juges partiiaux motivés par la haine antisémite d'Israël.

C'est pourquoi le procureur a menti lorsqu'il a déclaré aux sénateurs américains qu'il n'agirait pas contre Israël avant de l'avoir contacté et entendu sa version. C'est pourquoi il a brusquement annulé son arrivée en Israël en mai dernier, quelques jours après que des soupçons ont été soulevés contre lui pour harcèlement sexuel, et a annoncé son intention d'émettre des mandats d'arrêt contre l'ancien Premier ministre et ministre de la Défense.

Aucune résolution anti-israélienne n'empêchera l'État d'Israël de protéger ses citoyens.

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu ne cédera pas aux pressions, ne bronchera pas et ne se retirera pas tant que tous les objectifs de guerre fixés par Israël au début de la campagne ne seront pas atteints.

Le président argentin Javier Milei

Déclaration de la République argentine pour la défense d'Israël

La République argentine exprime son profond désaccord avec la récente décision de la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Galant. Cette décision ignore le droit légitime d'Israël à se défendre contre les attaques constantes d'organisations terroristes telles que le Hamas et le Hezbollah.

Israël est confronté à une agression brutale, à des prises d'otages inhumaines et à des attaques aveugles contre sa propre population.

Criminaliser la légitime défense d'une nation tout en omettant ces atrocités est un acte qui pervertit l'esprit de la justice internationale.

L'Argentine est solidaire d'Israël, réaffirme son droit à protéger ses résidents et exige la libération immédiate de tous les otages. Nous appelons la communauté internationale à condamner les actions du Hamas et du Hezbollah, à défendre la souveraineté d'Israël et à agir de manière juste et impartiale dans la recherche d'une paix durable dans la région.

République d'Argentine

La Cour antisémite internationale de La Haye a récemment émis, dans l'une des décisions les plus embarrassantes de l'histoire de la tristement célèbre organisation, des mandats d'arrêt contre le premier ministre Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Gallant, pour « crimes de guerre présumés à Gaza ».

La décision fait suite à une série d'allégations complètement fausses et scandaleuses présentées par le procureur en chef du tribunal, Karim Khan, une personne antisémite avouée et avérée, allégations qui dressent un tableau dans lequel Israël aurait commis d'innombrables crimes de guerre à Gaza, sous le commandement et la direction du premier ministre et de Tsahal.

Le sens réel de la décision : les 120 pays qui ont signé le Traité de Rome (à l'exclusion des USA) pourront arrêter et extraditer le premier ministre et l'ancien ministre de la défense s'il reste sur le territoire souverain de ces pays - et ce malgré l'immunité diplomatique des deux.

##

Il s'agit d'une décision antisémite et antihumaine, qui prouve seulement que le monde n'était pas satisfait de l'Holocauste, mais qu'il continue et continuera de persécuter le peuple juif pour toujours.

Que vos opinions soient de droite, de gauche ou du milieu, cela n'a pas d'importance.

Le 7 octobre, le Hamas a commis l'un des pires crimes de guerre de l'histoire de l'humanité.

En réponse, l'État d'Israël s'est lancé dans la guerre la plus justifiée de son histoire, une guerre dont les objectifs clairs sont le retour de toutes les personnes enlevées, ainsi que l'élimination et la destruction de l'organisation terroriste Hamas.

Le fait que le Hamas utilise des infrastructures civiles pour abriter ses terroristes constitue une infraction (une parmi tant d'autres) contre le droit international.

Le Hamas a lui-même transformé ces cibles en cibles d'attaque légitimes, conformément au droit international.

Le mépris de la Cour internationale de Justice pour ces faits prouve plus que jamais que même après 76 ans d'indépendance, il existe encore des éléments occupant des postes très élevés qui refusent de reconnaître le peuple juif et iront très loin pour l'affaiblir et l'opprimer. notre petit pays, jusqu'à ce qu'il s'effondre.

Je suis désolé de décevoir la Cour internationale de Justice, mais nous ne le permettrons pas.

Le peuple éternel vaincra

La honte – Décision du CPI (suite)

J'Accuse !

J'accuse, avec l'intensité de la plume indignée, ces tribunaux d'hypocrisie qui s'érigent en juges des nations libres et des peuples en lutte pour leur survie.

J'accuse cette mascarade qu'on appelle « droit international », un édifice vermoulu où la justice est un pantin, manipulé par des intérêts cyniques et des agendas politiques corrompus. Benjamin Netanyahu, Premier ministre d'un État souverain, a été traîné dans la boue par une communauté internationale prompte à condamner les faibles tout en épargnant les puissants. On le juge pour crimes de guerre, mais de quelle guerre parle-t-on ? Celle où un peuple doit se défendre contre des ennemis jurant sa destruction ? Ou bien celle où des nations qui regardent le monde de haut imposent leurs diktats, comme si elles-mêmes avaient les mains propres ?

J'accuse ceux qui détournent le regard devant les massacres de masse en Syrie, les purges ethniques en Chine, ou les crimes sans fin en Afrique, mais se déchaînent dès qu'il s'agit d'Israël, comme si ce petit pays était l'unique incarnation du mal sur terre. Cette obsession malsaine n'est pas de la justice, c'est une vendetta.

J'accuse ce système où les mots comme « justice », « humanité », et « paix » sont vidés de leur sens. Le droit international n'est pas le rempart de l'humanité qu'il prétend être, mais une arme idéologique, un bouclier pour protéger les régimes oppresseurs et un bâton pour frapper ceux qui osent se défendre.

J'accuse les juges et les institutions qui condamnent Netanyahu, mais ferment les yeux sur les missiles qui tombent sur les villes israéliennes, sur les tunnels du terrorisme et sur les discours de haine qui appellent à rayer Israël de la carte. Où est leur indignation quand des enfants israéliens dorment dans des abris anti-bombes ?

J'accuse cette communauté internationale d'avoir trahi ses idéaux. Elle ne défend pas la paix, elle défend ses intérêts. Elle ne protège pas les victimes, elle choisit ses coupables. Et aujourd'hui, elle choisit Netanyahu, non pas parce qu'il est coupable, mais parce qu'il incarne un Israël fort, déterminé, et inflexible face à ses ennemis. Que les tribunaux l'accusent, qu'ils le jugent, qu'ils le condamnent, mais la vérité est que ce procès est une farce. Il est la mise en scène d'un monde qui préfère condamner ceux qui se battent pour leur existence plutôt que d'affronter ses propres démons.

J'accuse, enfin, le silence des nations libres, celles qui savent mais se taisent, celles qui condamnent Israël tout en sachant qu'elles feraient pareil en cas de menace existentielle. Ce silence est complice, et ce silence est une honte. Benjamin Netanyahu n'est pas le coupable. Le coupable, c'est ce mensonge pourri qu'on appelle droit international, ce masque de justice qui cache le visage hideux de l'hypocrisie et du deux poids, deux mesures.

J'accuse. Et je ne me tairai pas

.Sarah BEN

LISTE DES OTAGES CAPTURES PAR LES TERRORISTES DU HAMAS LE 07 Octobre 2023

Kaid Farhan Elkadi (H – 53 ans)

Almog Sarusi (H – 26 ans) D

Eden Yerushalmi (F – 26 ans) D

Shiri Bibas (F – 33 ans)

Yarden Bilbas (H – 34 ans)

Ariel Bibas (Enfant – 4 ans)

Kfir Bibas (Enfant – 9 mois)

Samer Fouad Al-Talalka (H – 22 ans)

Youssef Alziadne (H – 53 ans)

Hamza Alziadne (H – 22 ans)

Avraham Munder (H – 78 ans)

Itzhak Gelerenter (H – 56 ans)

Avinatan Or (H – 30 ans)

Itay Svirzky (H – 38 ans)

Segev Kalfon (H – 30 ans)

Dror Or (H – 38 ans) D

Yair Horn H – 45 ans)

Shlomo Mansour (H – 85 ans)

Eitan Horn (H – 47 ans)

Orion Hernandez-Radoux (H – 30 ans) D

Edan Alexander H – 19 ans)

Bipin Joshi (H – 23 ans)

Nimrod Cohen (H – 19 ans)

Sasha (Alexander) Trofanov (H – 27 ans)

Sapir Cohen (F – 29 ans)

Andrey Kozlov (H – 27 ans)

Doron Steinbrecher (F – 30 ans)

Nadav Popplewell (H – 51 ans) D

Idan Tsachi (H – 51 ans)

Maxim Herkin (H – 35 ans)

Inbar Haiman (F – 27 ans)

Alex Lobanov (H – 32 ans) D

Elia Toledano (H – 27 ans) D

Michel Nisenbaum (H – 59 ans) D

Omer Shem Tov (H – 21 ans)

Ilan Weiss (H – 57 ans)

Naama Levi (F – 19 ans)

Libman Eliyakim (H – 24 ans)

Yosef Ohana (H – 23 ans)

Gvili Ran (H – 24 ans)

Meir Jan Almog (H – 21 ans)

Bar Kupershtein (H – 22 ans)

Dolev Yehoud (H – 35 ans)

Tamir Nimrodi (H – 19 ans)

Guy Gilboa-Dalal (H – 22 ans)

Romi Gonen (F – 23 ans)

Uriel Baruch (H – 35 ans)

Eitan Abraham Mor (H – 23 ans)

Arbel Yehoud (F – 28 ans)

Agam Berger (F – 19 ans)

Chanan Yablonka (H – 42 ans) D

Itay Chen (H – 19 ans) D

Noa Argamani (F – 23 ans)

Matan Angrest (H – 21 ans)

Ohad Ben Ami (H – 55 ans)

Rom Braslavski (H – 19 ans)

Ron Benjamin (H – 53 ans)

Ester Amit (F – 28 ans)

Ori Danino (H – 24 ans)

Sagi Dekel-Chen (H – 35 ans)

Tamir Adar (H – 38 ans)

Ofer Kalderon (H – 53 ans)

Yair Yaakov (H – 59 ans)

Ohad Yahalomi (H – 49 ans)

Itzik Elgarat (H – 69 ans)

Matan Tzagauker (H – 23 ans)

Shani Goren (F – 29 ans) D

Eliya Cohen (H – 27 ans)

Omri Miran (H – 46 ans)

Elkana Bohbot (H – 34 ans)

Ron Scherman (H – 19 ans) D

Alex Dancyg (H – 75 ans)

Alon Ohel (H – 22 ans)

Chaim Peri (H – 79 ans) D

Tal Shoham (H – 38 ans)

Gadi Moses (H – 80 ans)

Gad Haggai (H – 73 ans)

Judith Lynne Weinstein (F – 70 ans)

David Evyatar (H – 22 ans)

Yoram Metzger (H – 80 ans) D

Elad Katzir (H – 47 ans)

Liri Albag (F – 18 ans)

Oded Lifshitz (H – 83 ans)

Carmel Gat (F – 39 ans) D

Shlomi Zvi (H – 43 ans)



Idan Shtivi (H – 28 ans)

David Cunio (H – 33 ans)

Ariel Cunio (H – 26 ans)

Karina Arieiev (F – 19 ans)

Yosi Sharabi (H – 52 ans)

Keith Samuel Siegel (H – 64 ans)

Yagev Buchstab (H – 34 ans)

Daniela Gilboa (F – 19 ans)

Fernando Marman (H – 60 ans) L

Luis Norberto Herr (H – 70 ans) L

Lior Rodaif (H – 61 ans)

Or Levy (H – 33 ans)

Hersh Goldberg-Polin (H23 ans) D

Nik Beizer (H – 19 ans) D

Omer Neutra (H – 22 ans)

Omer Wenkert (H – 22 ans)

En rouge L = libéré par Tsahal

En vert D = décédé



Qu'HACHEM les ramène dans leurs familles
Que les lumières brillent sur eux et qu'ils reviennent en bonne santé.



101